

DEVENEZ **APPRENTI INGÉNIEUR** **AGROCAMPUS OUEST !**

Les apprentis préparent le même diplôme que les étudiants classiques, mais ils suivent leur formation en alternance entre une entreprise et Agrocampus Ouest (rythme d'alternance mensuel : 60% entreprise / 40% école). Le statut d'apprenti permet d'être salarié tout en bénéficiant des avantages du statut d'étudiant.

Les avantages

- Formation professionnalisante pour acquérir la culture d'entreprise et devenir directement opérationnel
- Un salaire plus élevé à la sortie des études : 29 K€ brut annuel en moyenne contre 24 K€ brut annuel pour les étudiants non apprentis (enquête 2017 : personnes enquêtées 6 mois après la sortie de la formation)
- Formation rémunérée mensuellement (non imposable) / pas de droits de scolarité
- Prise de responsabilités progressive dans l'entreprise
- 57 % de professionnels en CDI en moyenne contre 18% de professionnels en CDI non apprentis. (enquête 2017 : personnes enquêtées 6 mois après la sortie de la formation)
- Statut salarié donc comptabilisation des années travaillées
- Expérience professionnelle de poids sur un CV
- Des entreprises renommées en demande

AGROCAMPUS OUEST CAMPUS D'ANGERS

Ingénieur en
PAYSAGE



Les conditions pour devenir apprenti

- Avoir moins de 30 ans à la signature du contrat
- Avoir réussi le concours national AgroVéto / voie apprentissage ou le concours interne à Agrocampus Ouest.
- Avoir signé, dans les délais réglementaires, un contrat d'apprentissage avec un employeur.

La rémunération

La rémunération versée, y compris pendant les périodes de formation en centre, est uniquement calculée en fonction de l'âge de l'apprenti et de l'année de formation et du coût du SMIC (18 254 € brut annuel en 2019).

Ancienneté dans le contrat	Âge de l'apprenti			
	18-20 ans		21 ans et plus	
	% du SMIC	€ par mois	% du SMIC	€ par mois
1 ^{re} année	41%	623	53%	806
2 ^e année	49%	745	61%	927
3 ^e année	65%	988	78%	1186

Le salaire brut de l'apprenti est quasiment égal au salaire net, l'apprenti ne payant pas de charges sociales.

La validation linguistique

- Une période obligatoire de 8 semaines à l'étranger sur les périodes en entreprise
- TOEIC 785 ou Unicert II (ou III)
- Des cours d'anglais spécifiques aux apprentis à l'école

Quelles entreprises ?

L'entreprise idéale possède :

- un ingénieur dans son personnel, susceptible d'être le maître d'apprentissage,
- une certaine taille en terme de personnel,
- un bon réseau de partenaires,
- des projets.

PAYSAGE

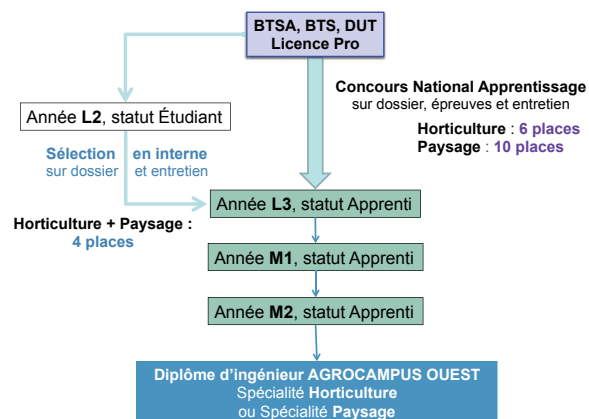
Collectivité (Villes, CAUE, PNR...)

Bureau d'étude

Agence environnementale

Entreprise de paysage...

Les voies d'admission



Choix de spécialisation ou parcours

- Projet de paysage site et territoire
- Paysage : opérationnalité et projet
- Innovations végétales urbaines

ainsi que d'autres spécialisations ou parcours sur le campus de Rennes ou dans d'autres écoles agrocomiques

Les dates clés

- **Inscriptions au concours national AgroVéto / voie apprentissage :** du 3 janvier au 4 février 2019 (www.concours-agro-veto.net)
- **Oraux de sélection à l'école :** du 24 au 26 avril 2019
- **Signature des contrats d'apprentissage :** début septembre 2019

www.agrocampus-ouest.fr

Contact

a.apprentissage@agrocampus-ouest.fr
tél. : 02 41 22 55 77



CE PROJET EST COFINANCÉ PAR LE FONDS SOCIAL EUROPÉEN